

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT

Séance du 05 décembre 2018 présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Président de la Caisse des Ecoles.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 modifié, relatif aux Caisses des Ecoles ;

Vu le décret n°88-74 du 21 janvier 1988 modifiant le décret n°83-16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes, des départements, des régions et des établissements publics locaux ;

Vu l'article 2 de la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'instruction M 14 n°96-078 du 1^{er} août 1996 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 1996 et ses annexes ;

DELIBERE

Article Premier : Le Président de la Caisse des Ecoles du 13^{ème} arrondissement est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

Article 2 : Affectation et montant des crédits :

Chap.	Art.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT - LIBELLES	Budget 2018	Montant autorisé avant BP
20		<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	7 418,00 €	1 854,50 €
	205	Concessions et droits similaires (Logiciels)	7 418,00 €	1 854,50 €
21		<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	766 805,37 €	191 701,34 €
	214	Constructions sur sol d'autrui	299 475,37 €	74 868,84 €
	2145	Installations générales, agencements, aménagements	299 475,37 €	74 868,84 €
	215	Installations, Matériels et Outillages techniques	464 330,00 €	116 082,50 €
	2151	Matériels et Outillages - Installations des Restaurants Scolaires	464 330,00 €	116 082,50 €
	218	Autres Immobilisations Corporelles	3 000,00 €	750,00 €
	2182	Matériel de transport	- €	- €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00 €	750,00 €
	2184	Mobilier	- €	- €
DEPENSES INVESTISSEMENT			774 223,37 €	193 555,84 €

Article 3 : Copie de la présente sera transmise à :

- Préfecture de Paris – Bureau du contrôle de légalité ;
- Trésorerie Principale de Paris

Jérôme COUMET
Président de la Caisse des Ecoles